Demande de transfert d'abonnement

V.09-2021

BRANCHEMENT OUVERT

(Equipé d'un éventuel dispositif de comptage)

DOSSIER COMPLÉTÉ À RENVOYER PAR MAIL :
relation.abonnes@smdea09.fr
APRES SIGNATURE ELECTRONIQUE OU MANUSCRITE

A-Propriété concernée par la demande

N° et rue : ..... Appartement n° : .....
Code postal : .....Commune : .....
N° de Compteur d'eau : .....

B-Abonné sortant – RESILIATION D'ABONNEMENT

☐ Société[1] (Libellé et SIRET) .....[1]joindre Kbis
☐ M Nom : ..... Prénom : .....
Date de naissance : ..... Lieu : .....Département (n°) : .....
☐ Mme Nom : ..... Prénom : .....
Date de naissance : ..... Lieu : .....Département (n°) : .....
Référence abonnement *(Voir facture)* : .....
☐ **JE SUIS L'ACTUEL PROPRIETAIRE DE LA PROPRIETE CONCERNEE (A)**
☐ **JE SUIS L'ANCIEN PROPRIETAIRE[2] DE LA PROPRIETE CONCERNEE (A)** [2]joindre attestation notariée
☐ **JE SUIS L'ANCIEN LOCATAIRE DE LA PROPRIETE CONCERNEE (A)**
Votre nouvelle Adresse valide :
N° et rue : ..... Appartement n° : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....
Courriel : .....
Date de départ : ..... **Index du compteur** : **m³ d'eau**

C-Abonné entrant – SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

☐ Société[3] (Libellé et SIRET) .....[3]joindre Kbis
☐ M Nom : ..... Prénom : .....
Date de naissance : ..... Lieu : .....Département (n°) : .....
☐ Mme Nom : ..... Prénom : .....
Date de naissance : ..... Lieu : .....Département (n°) : .....
Adresse de facturation *(si différente de celle indiquée en A)* : .....
.....
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....
Courriel : .....
☐ **JE SUIS LE PROPRIETAIRE[4] DE LA PROPRIETE CONCERNEE (A)** [4]joindre attestation notariée
☐ **JE SUIS LE NOUVEAU LOCATAIRE DE LA PROPRIETE CONCERNEE (A)** *Coordonnées du propriétaire (si différentes de celles indiquées en B) :*
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....

Date d'arrivée : ..... **Index du compteur** : **m³ d'eau**
(Uniquement les chiffres en noir)

Le nouveau titulaire de l'abonnement (abonné entrant) déclare :

- Devoir s'acquitter des redevances d'eau potable et le cas échéant d'assainissement, aux conditions financières établies par le SMDEA,
- Avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à la demande,
- Souhaiter bénéficier de l'exécution immédiate de sa demande afin de bénéficier au plus tôt du service,
- Se réserver le droit de se rétracter par écrit, dans un délai de 14 jours à compter de la présente demande,
- Que ce point de comptage dessert :

☐ Résidence principale
☐ Résidence secondaire
☐ Espace vert
☐ Installation agricole[5] [5]joindre attestation MSA
☐ Professionnel[6] [6]joindre Kbis
☐ Autre .....

à ....., **le .....** **Signatures des abonnés sortants** La résiliation sera facturée au tarif en vigueur en l'absence de nouveau titulaire	**à .....,** **le .....** **Signatures des abonnés entrants** **Joindre copie d'une pièce d'identité** La souscription sera facturée au tarif en vigueur en l'absence d'ancien titulaire	**à .....,** **le .....** **Signature du propriétaire** Recommandée pour garantir la véracité des informations

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement SMDEA
Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT Tel : 05.61.04.09.00
relation.abonnes@smdea09.fr ww.smdea09.fr

GESTION DES ABONNÉS

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Informations Générales - Identité

« Le respect et la préservation de l'environnement nécessitent une consommation sobre ».
Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, rue du Bicentenaire, 09000 SAINT PAUL DE JARRAT
SIRET 250 901 873 00027 / TVA intracommunautaire FR 84 25090187300027 / NAF 410Z / Tel : 05.61.04.09.00

Caractéristiques essentielles du service

En fonction de ses compétences transférées par les communes ou regroupements de communes, le SMDEA a pour missions:
• En eau potable : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution (compris la réalisation de la partie publique des branchements), conformément aux exigences du code de la santé publique.
• En assainissement collectif : la collecte (compris la réalisation de la partie publique des branchements), le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Le service peut également comprendre l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
• En assainissement non collectif : le contrôle des installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux.
• Le service comprend également les relations avec le consommateur et/ou l'usager, telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

Caractéristiques essentielles du service

MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS
La facture d'eau et/ou d'assainissement se compose :
• d'une part fixe comprenant l'accès au service, l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
• d'une part variable proportionnelle aux volumes consommés (dont redevance préservation)
• des redevances Agence de l'Eau, proportionnelles aux volumes consommés.
Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés annuellement par délibération de l'Assemblée Générale du SMDEA. Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par l'assemblée délibérante de l'Agence de l'Eau.
Les opérations ponctuelles de souscription/résiliation d'abonnement, ouverture/fermeture de branchement, etc. sont facturées aux tarifs en vigueur.
Les autres prestations (travaux de branchements au réseau d'eau potable, hydrocurage, etc.) sont soumises à l'accord express du demandeur, qui pourra prendre la forme d'un devis.
Le détail des tarifs des services Eau et Assainissement est disponible sur simple demande.

Modalités de paiement

Le règlement de toutes les prestations facturées par le SMDEA s'effectue auprès de la Paierie Départementale, rue Pierre Mendès France, 09000 Foix. Aucun règlement ne pourra être accepté par le SMDEA.

Délai d'exécution du service

INTERVENTIONS	DELAIS
Branchements	2 mois après la fin du délai de rétractation, ou à une date ultérieure convenue avec le propriétaire
Abonnement eau	A la fin du délai de rétractation, ou sous 48h si demande d'exécution anticipée
Travaux ponctuels	A la fin du délai de rétractation, ou immédiat si demande d'exécution anticipée

Conditions et modalités de rétractation / résiliation du contrat

DROIT DE RÉTRACTATION
Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis. L'usager qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (modèle de formulaire disponible en annexe de l'art. R121-1 du code de la consommation).
DROIT DE RÉSILIATION
Tout contrat d'abonnement souscrit court jusqu'à sa résiliation.
• **Résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement** : l'abonné sortant présente sa demande de transfert d'abonnement conjointement avec un abonné entrant. Dans ce cas, la résiliation de l'abonnement est effectuée sans frais et un nouvel abonnement est établi. La continuité de la fourniture de l'eau est assurée lors du transfert de l'abonnement. Chaque abonné indique, sur la demande de transfert d'abonnement, l'index relevé au jour du transfert ainsi que sa nouvelle adresse valide, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée et l'abonnement en cours sera maintenu.
• **Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau :**
Les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné est redevable de la part fixe pour la durée effective d'abonnement, ainsi que de la part correspondant au volume d'eau consommé.

Toute contestation peut faire l'objet d'une réclamation écrite adressée au SMDEA.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SMDEA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Vente d'Eau du SMDEA.